

NOTE D'INFORMATION SUR L'ÉPREUVE ORALE D'HISTOIRE DES ARTS DNB 2016

Depuis la rentrée 2009, l'Histoire des arts est évaluée au Diplôme National du Brevet sous la forme d'un oral.

Les principales caractéristiques de cette épreuve sont les suivantes :

C'est l'une des quatre épreuves **obligatoires** du brevet.

C'est une épreuve orale qui est affectée du coefficient 2.

L'épreuve se présente sous la forme d'un **oral de 15 minutes** devant un jury constitué d'un binôme d'enseignants.

L'épreuve se déroule en deux temps : l'exposé oral de l'élève (10 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (5 minutes).

Le questionnement porte sur l'histoire des arts et non sur une discipline en particulier.

Les principes fondateurs de l'évaluation de l'histoire des arts

L'évaluation porte sur les capacités à situer les œuvres dans le temps, à identifier les formes, les techniques de productions, les significations et les usages.

Cette évaluation prend appui sur un travail à dimensions historique-artistique-culturelle défini et organisé par l'équipe pédagogique.

Cette épreuve est la seule de cette nature que comporte le diplôme national du brevet : elle suppose une maîtrise de l'expression orale, qui doit être travaillée à tous les niveaux et dans tous les champs disciplinaires.

Pour ces raisons, l'épreuve est affectée d'un **coefficient 2**. Son caractère obligatoire et son importance doivent être soulignés.

Le calendrier (les dates seront bientôt communiquées)

- 1) collecte des fiches concernant le choix des 5 œuvres le mardi 17 mai 2016. **Attention : 3 œuvres devront être remises pour le 1^{er} mars 2016**
- 2) restitution par les professeurs référents des fiches après leur validation le mardi 24 mai 2016
- 3) passation de l'épreuve le mercredi 8 juin 2016
- 4) rattrapage pour les élèves dont l'absence sera dûment justifiée le mercredi 15 juin 2016

Les modalités de préparation à l'épreuve terminale d'histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts est en place à tous les niveaux du collège. Il est pris en charge dans le cadre des programmes de toutes les disciplines. A ce titre, tout enseignant peut accompagner des élèves dans la préparation de l'épreuve terminale. Les élèves qui élaboreront un diaporama le feront sous le logiciel **libre office**.

Définition de l'épreuve terminale d'histoire des arts

Chaque candidat se présente devant le jury avec une liste d'objets d'étude qu'il a choisis (œuvres étudiées ou pas en classe, au cours de toute sa scolarité au collège).

Afin d'aider les candidats dans leurs choix, une liste est à consulter sur le site du collège, dans la rubrique « Enseignements - HDA »

LES 6 DOMAINES ARTISTIQUES	LES 6 THEMATIQUES
Arts de l'espace (sculpture, installations, architecture,...)	Arts, créations, cultures Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art à travers les cultures, les sociétés, les civilisations dont elles construisent l'identité et la diversité
Arts du langage (textes, calligraphies, arts oratoires,...)	Arts, espace, temps Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art à partir des relations qu'elles établissent, implicitement ou explicitement, avec les notions de temps et d'espace.
Arts du quotidien (design, publicité,...)	Arts, état, pouvoir Cette thématique permet d'aborder, dans une perspective politique et sociale, le rapport que les œuvres d'art entretiennent avec le pouvoir.
Arts du son (musiques, installations sonores, ...)	Arts, mythes, religions Cette thématique permet d'aborder les rapports entre art et sacré, art et religion, art et spiritualité, art et mythe.
Arts du spectacle vivant (théâtre, scénographies, chorégraphies, cirques,...)	Arts, techniques, expressions Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art comme support de connaissance, d'invention, d'expression en relation avec le monde technique.
Arts du visuel (arts plastiques, BD, cinéma, illustrations, ...)	Arts, ruptures, continuités Cette thématique permet d'aborder les effets de reprises, de ruptures ou de continuités entre les différentes périodes artistiques, entre les arts et dans les œuvres d'art.

Cette liste, validée par les professeurs référents qui encadrent la préparation, se compose de 5 œuvres reliées chacune à une thématique bien précise .

Au moins trois des six **domaines artistiques** doivent être représentés, et au moins deux des six **thématiques** doivent être concernées.

Afin de valoriser la culture personnelle qu'ils se sont constitués tout au long de leur enseignement d'histoire des arts, les candidats peuvent choisir, sur les cinq objets d'étude, un ou deux qui portent sur les siècles **antérieurs au XX^{ème} siècle**.

Le jour de l'épreuve, le jury choisit parmi la liste proposée par le candidat l'objet d'étude sur lequel l'exposé portera.

L'évaluation

Le jury apprécie la prestation orale selon la grille d'évaluation définie dans l'établissement.

L'exposé doit refléter un travail de recherches et de réflexions personnelles traduisant un réel investissement. L'élève ne doit pas restituer le contenu des cours dispensés par les professeurs. Le copier-coller est interdit à partir d'internet et de tout document d'auteur notamment.

L'évaluation donne lieu à une note sur 20, affectée d'un coefficient 2. La note obtenue par le candidat ne sera en aucun cas transmise à l'élève ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du diplôme national du brevet.

Un candidat qui, pour des motifs d'absence dûment justifiés, n'a pas pu se présenter à l'épreuve initialement prévue, passe l'épreuve écrite d'histoire des arts prévue pour la session de remplacement.

La passation de l'épreuve

Le jour de l'épreuve, le candidat doit se présenter au collège un quart d'heure avant son horaire de passage muni de sa **convocation officielle** et de sa **carte d'identité**.

Les professeurs référents pour l'épreuve sont les professeurs de français, d'histoire-géographie, d'arts plastiques et d'éducation musicale des classes de 3^o

Signatures des parents :